



Dépêche 12/03

Scandale à la DG

La CAP centrale de catégorie B du 27 mars 2003 a été l'occasion d'une turpitude supplémentaire de la part de la direction générale.

On connaissait déjà :

- les choix arbitraires dans notre administration d'un certain nombre de responsables dans les catégories « dites supérieures ».
- les critères souvent fallacieux pour écarter les agents postulant à la DNRED.
- les critères subjectifs pour juger l'attribution des responsabilités de certains services.

On vient d'assister à une séance cynique quand il s'est agi d'attribuer des emplois de correspondants sociaux (catégorie B). Ces postes requièrent des qualités humaines reconnues par tous. Ils sont pourtant attribués d'une manière empirique par la direction générale.

Ainsi 1 agente a été écartée :

- parce que trop âgée (56 ans)
- parce qu'un agent classé derrière elle avait actuellement un emploi (services sociaux) qui lui conférait une qualité supérieure.

Cas suivant :

Un agent de 57 ans a été nommé, son âge ne posait cette fois pas problème, pas plus d'ailleurs que le fait qu'une correspondante sociale actuelle était candidate également...
l'arbitraire dans toute son acception !

Enfin :

Un agent de 57 ans a été nommé, son âge n'ayant pas l'air de poser de problème non plus...
comprenez qui pourra !

La DG utilise des critères à géométrie variable. Certains sont valables pour écarter des agents puis ne le sont plus quand ils écarteraient les poulains pressentis...

Après avoir dénoncé ce scandale, les représentants CFDT ont, malgré tout, fait des propositions constructives en demandant à la DG de mettre en place des entretiens (réunissant responsables administratifs et syndicaux) avec les postulants aux emplois avant les CAP centrales. Ces entretiens devraient permettre d'éclairer l'avis des participants à la CAP Centrale.

Paris, le 27 mars 2003